Mesdames, Messieurs, responsables légaux,

​

​La nouvelle campagne de Bourses de Lycée est désormais ouverte jusqu'au 5 juillet pour une première période.

Une deuxième campagne se déroulera du 4 septembre au 19 octobre 2023.

​

Si votre enfant n'était pas boursier cette année 2022-2023, vous pouvez formuler une demande de Bourses soit sur Internet, en suivant les instructions et étapes indiquées sur le flyer ci-joint ; soit en remplissant et retournant au lycée le formulaire de demande, version papier, ci-joint et qui reste téléchargeable sur le site ministériel : https://teleservices.ac-amiens.fr/ts

​

Les nouvelles demandes concernent uniquement les ELEVES NON BOURSIERS cette année.

​

Si votre enfant était boursier cette année 2022-2023, vous n'avez aucune démarche à effectuer, la bourse sera reconduite AUTOMATIQUEMENT.

​

Je reste à votre disposition pour toute aide supplémentaire.

​

Cordialement​

Isabelle LEMAIRE  
Secrétaire